L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 23 DECEMBRE 1873. 47me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 23 DECEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan —Bottes, souliers et brodequins.

Par Nash & Hodgson, rue Claiborne, entre Hôpital et Ursulines.—Meubles, etc.

Par Placide J. Spear, au No 17 rue Baronne, montres, diamants, bracelets, etc, etc.

Par O. Valetou, au Nos 35 et 37 rue des Magasins.—Figues et Raisins de Corinthe.

Par J. R. Packard, à la Douane, rue du Canal.—cigares.

Par Hofman, Marks & Co., au No 38 de la rue de Chartres.—Bottes, Souliers et Brodequins, Linge de chemises.

Par D. H. M. Murphy, à l'entrepôt No 2 de la rue du Commerce, — pieds et langues de cochon, plats côtés epare, au coin des rues Commerce et Lafayette, — bourre, pieds de cochon, langues, plats côtés, au Ao 15 de la rue Tchoupitoulas,—pieds de cochon.

Par G. de Feriet & Co, au No 151 de la rue du Canal, entre Baronne et Carondelet, — bijouterie riche, diamants, montres, chaînes, argenterie et plaqué—Cadeaux de Premier de l'An.

ATTENTION!

☞ Le Shérif procédera aujourd'hui, à une heure P. M., aux ventes de Rogan, rue Baronne, entre celles Fordras et Lafayette, Premier District, à l'adjudication et vente publique d'un cheval, d'un buggy, d'une baroucche et des harnais.

Voir l'annonce.

Beaux meubles à l'encan aujourd'hui.—MM. Nash et Hodgson, aucuneurs, vendront, ce matin, à 10 heures et demie, le contenu tous entier de la maison No 243, rue Claiborne, consistant en meubles élégants de bois de rose, d'acajou et de noyer noir pour salon, lits et meubles de salle à manger, un piano droit de première classe, glaces, psyché, cristaux, miroirs, ornements, vases, objets de cuisine, etc. Voyez l'annonce.

Pieds de cochons, côtés et langues.—Voyez l'annonce d'encan de M. D. E. Murphy.

SPECTACLES.

Dimanche, 21 Décembre 1873.
OPÉRA. — Lucie de Lammermoor.
ACADÉMIE.—Black Crook.

La Question des Levées.

Nous trouvons, dans un journal de dimanche, une lettre du professeur Forshey qui donne d'intéressantes informations sur la question des levées. Le professeur a été, depuis deux ans, l'ingénieur en chef de la compagnie des levées. Ayant été renvoyé sommairement, et dégagé de tous engagements envers la compagnie, il croit de son devoir de donner au public des renseignements dont voici la substance :

L'Etat de la Louisiane a conclu, en vertu d'une loi, en février 1871, un contrat avec la compagnie des levées, contrat par lequel la compagnie s'est engagée à construire toutes anciens ouvrages levées au taux de 60 cents par yarde cube, et à recevoir son paiement de l'Etat en versements de 10 pour cent pendant tout le service du contrat qui est de 21 ans. En attendant que la commission d'ingénieurs créée dans ce but, eût pu estimer le montant total des travaux à faire et pouvoir renouveler toutes les levées, l'Etat s'est engagé à lever une taxe de deux mills pour se procurer les fonds nécessaires à couvrir ces dix pour cent.

Le contrat oblige la Compagnie à réparer et à entretenir les levées, en considération de quoi l'Etat doit lever une autre taxe de 2 mills sur toutes les propriétés de l'Etat et en verser le montant à la Compagnie.

Chacun de ces deux fonds s'est élevé en 1871 à $501,188.78, et en 1872 à $457,333.20, ce qui fait un total, pour les deux années, de $1,917,043.97, soit une moyenne annuelle de $958,522.

Tandis que le fonds de construction n'est payable qu'à raison de tant par yarde cube de travaux exécutés, le fonds de réparations est payable sur le chèque du président de la Compagnie, sans égard à la quantité de travaux exécutés.

L'ingénieur Forshey déclare que chaque yarde cube de travail porté dans le compte de la Compagnie pour la *construction* de levées nouvelles, a été réellement exécuté. "Je sais cela, dit-il, parce que j'ai eu, en ma qualité d'ingénieur, à mesurer toutes les levées construites pendant les deux années. Il y a eu 350 travaux spéciaux, embrassant au 1er octobre 1872, un total de 2,557,761 yardes, et au 1er octobre 1873, un total de 1,028,220 yardes, en tout 3,586,000 yardes cubes.

A 60 cents la yarde, cela fait $2,151,600. Ce montant est dû à la compagnie en 21 paiements annuels de $215,600. Ainsi au 1er octobre 1872 il était dû $153,195 66 sur les 2,365,761 yardes et ensuite $215,600 chaque année pendant 21 ans.

Le fonds de construction accusé s'est élevé en deux ans, comme il est plus haut, à $958,522 par an, sur lesquels la compagnie a reçu $181,018 71 ce qui dépasse les sommes exigibles de $111,818 71.

Le montant du fonds de réparations a été perçu par la compagnie au moyen de chèques pour une somme à peu près égale $189,750, tandis que le montant dépensé par la compagnie pour réparations ne s'élève qu'à $16,509. En d'autres termes, la compagnie a reçu de l'Etat, sur chèques, et sans équivalent, la somme énorme de $431,120.

De plus la Compagnie continue à tirer sur le montant total du fonds de deux mills pour construction de levées, comme si le dit fonds était dû *comptant* au lieu d'être payable par dixième sur le montant des travaux exécutés à 60 cents la yarde. La Compagnie a ainsi déjà touché sur les deux fonds $542,958 71 en sus de ce qu'elle était dû, au 1er octobre 1873. Elle réclame encore, en outre, une somme de $657,004 54 qu'elle prétend se voir payer.

Le professeur Forshey propose comme remède à cet état de choses ce qui suit :

Qu'aucun fonds de réparations ne soit *levé ou perçu* jusqu'à ce que la Compagnie ait *gagné* par des réparations sur les levées, en travaux mesurés par yardes cubes, la somme de $431,120, à raison de 60 cents la yarde, taux fixé pour les travaux de construction après le 1er octobre 1872 par une modification au contrat primitif.

De plus, le surplus du fonds de réparations de deux mills déjà levé et en cours de collection et sur lequel le président de la compagnie a tiré des chèques, fonds montant à $477,808, *devrait être relevé et le paiement refusé*. Ce fonds pourrait, par acte de la législature, être transféré au fonds de construction, ce qui permettrait de faire remise d'une année de la taxe.

Par l'adoption de ces suggestions de M. Forshey on soulagerait les contribuables d'UN MILLION de taxes à payer en 1874.

En terminant, l'ingénieur explique la raison qui a, selon lui, amené son renvoi immédiat. C'est parce qu'il a adressé à la Compagnie une communication dans laquelle il déclare qu'il est *absolument nécessaire* d'exécuter des travaux de réparations montant à trois ou quatre cent mille yardes cubes pour éviter des dangers imminents de crevasses et d'inondations.

Le *Times* d'hier soir, contenait une communication de M. Thos. I. Dix, secrétaire de la Compagnie des Levées, en réponse à la lettre de M. Forshey. Nous y trouvons le tableau suivant :

Coût des levées baties et réparées par la Compagnie	$1,582,050
Montant reçu du Trésorier d'Etat	919,200
Excédant des dépenses sur les recettes	$612,850
Cet excédant a été couvert par les actionnaires pour	$410,050
Prêts et obligations des directeurs sur Bons, etc	202,800
Total égal	$612,850

Nous n'avons pas à nous occuper des motifs de la querelle personnelle entre M. Forshey et la Compagnie, mais nous remarquons que la lettre du secrétaire est loin de répondre d'une façon satisfaisante aux allégations de l'ingénieur.

Les contribuables qui paient une double taxe de 2 mills pour les levées, ont le droit d'être éclairés sur les points suivants:

1° Les travaux de construction sont-ils oui ou non payables à raison seulement de 10 pour cent, et la compagnie a-t-elle reçu ou réclame-t-elle la totalité des travaux contrairement au contrat.

2° A combien se montent les travaux de réparations proprement dits et combien la compagnie, s'a-t-elle touché pour le fonds spécial de réparations.

Si nous avions un gouvernement quelque peu soucieux des intérêts des contribuables il devrait examiner attentivement tout ce qui se rattache aux opérations de la compagnie et adopter des mesures propres à rendre moins onéreux pour l'Etat le contrat accordé, grâce à la vénalité d'une législature, à la compagnie des levées. Mais nous ne comptons guère sur le pseudo-gouvernement de M. Kellogg et nous n'avons reproduit les déclarations de M. Forshey'que pour faire savoir au public comment un contrat déjà bien a pu être, par les pratiques suivies, rendu encore plus lourd pour l'Etat et les contribuables. La compagnie des levées doit au public des explications plus claires sur les faits dénoncés par son ex-ingénieur et sur son allégation relative aux réparations indispensables à exécuter.

Encore le "Virginius."

Nous n'en avons pas fini avec l'affaire du *Virginius*. A peine l'Espagne a-t-elle rendu ce steamer aux Etats-Unis, que le secrétaire d'Etat Fish et l'avocat-général Williams s'aperçoivent que le *Virginius* n'avait pas le droit de porter le pavillon américain, et que l'Espagne redemande en conséquence, qu'on lui remette le steamer. Voilà donc le *Virginius* en passe de faire la navette entre les deux pays, à moins qu'une voie d'eau que signale le télégraphe, ne s'agrandisse assez pour faire couler bas la cause inconsciente de ce différend. Le même hasard qui a fait sombrer, juste devant la frégate *Arapiles*, une barge de charbon, pourrait faire couler le *Virginius* pendant que les autorités judiciaires discutent sur son sort.

Les rôles ont changé, quoiqu'il en soit, dans cette affaire. C'est l'Espagne qui, à son tour, présente ses revendications; et, si le fait allégué par elle quant à la nationalité du *Virginius* est reconnu vrai, il ne peut plus être question de salut en l'honneur du pavillon américain. Quant aux prisonniers rendus, ce qu'ils auront de mieux à faire, sera de se disperser et de disparaître momentanément de la scène. La justice de l'Oncle Sam ne se montrera pas très zélée pour les retrouver. Mais leur renvoi sous la juridiction espagnole est hors de question. Les conseillers du président Grant ont conduit toute cette affaire avec une maladresse insigne, qui rendra l'administration plus impopulaire qu'elle ne l'était déjà; mais on ne peut supposer qu'ils consentiront à se faire les gendarmes de l'Espagne. Ils devront se contenter d'empêcher le départ de nouvelles expéditions flibustières, s'ils veulent éviter d'avoir à jouer, de nouveau, le rôle ridicule qu'ils ont rempli dans l'affaire du *Virginius*.

LE PICAYUNE. — Ce journal a paru, ce matin, avec la mention suivante en tête de ses colonnes: "Publié par le " New Orleans Picayune Printing Co., A. M. Holbrook, président."

Le premier article annonce que l'administration du journal sera désormais confiée à M. Holbrook, et il rappelle les titres de cet ancien propriétaire du *Picayune* à la confiance du public. L'article se termine ainsi :

M. Holbrook reprend sa carrière et ses travaux, avec la résolution de maintenir la vieille réputation du *Picayune*, et il compte que ses anciens patrons, ses amis et ses collaborateurs se rallieront pour le soutenir, l'encourager et lui permettre non seulement de faire remplire, mais encore d'augmenter l'ancienne prospérité et la réputation du *Picayune*.

A quoi nous disons volontiers *Amen*, car nous serions très heureux de voir le *Picayune*, sous la conduite de son ancien propriétaire, redevenir un journal prospère, tout en continuant à défendre, comme il l'a fait sous sa dernière administration, les droits et les libertés du peuple de la Louisiane.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—La reprise de *Charles VI*, qui devait avoir lieu hier, a été ajournée par suite d'une indisposition de Mlle Denain, et remplacée par *Guillaume Tell*.

Ce soir, *Lucie de Lammermoor* avec MM. Cadithe, Lourde, De Quercy, Dupin, Mlle Gabrielle Moisset. Le spectacle commencera par *La Nuit d'Octobre*, comédie en un acte et en vers.

Jendi, 25, à l'occasion de la fête de Noël, et à la demande du public, une MATINÉE extraordinaire aura lieu à midi. On donnera *La Traviata*, grand opéra de Verdi, et *La Veillée Allemande*, drame en un acte.

Au premier jour, CHARLES VI, grand opéra d'Halévy, *La Fille de Madame Angot*, opéra-comique en trois actes, *Robert le Diable*.

A l'étude, *L'Africaine*, *Roland à Roncevaux*.

ACADÉMIE DE MUSIQUE. — Une joyeuse fanfare nous a annoncé, hier, l'arrivée à la Nouvelle-Orléans de la célèbre troupe du *Black Crook*, qui, depuis deux ans, fait le tour des Etats-Unis et obtient partout un succès marqué.

Nous avons dû cette agréable surprise à M. Bidwell, le directeur si populaire de l'Académie de Musique, qui a bien voulu nous faire donner une sérénade par les musiciens de son orchestre.

Hier soir, pour la première représentation de cette pièce féérique, la salle de l'Académie était comble du parquet jusqu'aux frises, et l'on peut dire que la troupe a fait un brillant début.

Le temps nous manque aujourd'hui pour exprimer tout le bien que nous pensons du *Black Crook*. Nous devons nous contenter de dire que le spectacle d'hier soir a été un grand succès, et, qu'à partir du lever du rideau jusqu'au dernier acte, les acteurs ont été salués par des applaudissements et par des bravos enthousiastes.

Le *Black Crook* est destiné à faire des recettes énormes, et nous sommes convaincu qu'il y aura tous les soirs salle comble à l'Académie de Musique.

AU QUART DU PRIX D'IMPORTATION.—On comprendra ce grand rabais offert par M. J. Turcotte, rue Canal, 158, maison blanche, au coin de la rue Baronne, quand on saura que son immense stock de marchandises sèches a été acheté aux ventes de liquidation de L. H. Richard. Le prix demandé est à peu près le quart du prix d'importation, et il ne s'agit de rien moins que de velours, de dentelles, de cachemires, de soieries, d'alpaca, châles de mérinos, etc., etc. Voyez les prix dans l'annonce, et vous serez convaincu.

Demandez le BAUME PECTORAL AUX NAVETS INDIENS de Laplace, et n'accepter nulle autre p. épariation, si vous voulez un remède qui renferme toutes les remarquables propriétés du navet indien pour les affections des poumons et du larynx.—Prix du flacon, $1 00. A vendre dans les principales pharmacies.

VINS—CAFÉS—HUILE, FRUITS, ETC.—Nous appelons l'attention des consommateurs sur l'annonce de M. U. Marinoni, rue Decatur 69, qui a reçu par le navire Simete de Marseille et par le steamer Louisiana de Bordeaux, de grandes consignations de vins, cassis, d'huile d'olive, de fruits à l'eau de vie et d'articles alimentaires.

RIEN D'USÉ EFFICACE.—Etes-vous enrhumé, avez vous la voix enrouée ou souffrez-vous d'une forte toux? demandez à votre pharmacien une bouteille de *Sirop Pectoral Balsamique de Duconge* et ne prenez rien autre chose. C'est un remède souverain pour toutes les maladies de poitrine.

—Achetez vos candis, articles pour feux d'artifice et le nouveau candi de mais chez Miller & Dielmann, 50, 52 et 54 Peter street.

ON DÉSIRE trouver un planteur disposant de 300 à 400 arpents de bonne terre pour exploiter de la jute en société.

Pour renseignements et conditions, s'adresser à la boîte 1060 P. O. Nouvelle-Orléans. 20dec—8f

SAZERAC EXCHANGE.—Les consommateurs apprendront avec plaisir que M. Jacob Schwenck a transféré son salon de liqueurs au No. 562 de la rue des Magasins, devant le Marché, et qu'ils y trouveront, tous les matins, un lunch excellent, de 6 à 9 heures. La réputation de M. Jacob Schwenck est depuis longtemps établie et nous ne dirons rien de nouveau en mentionnant le fait qu'il a été employé pendant nombre d'années au café Sazerac, rue Royale.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Arrestation d'un détenu de la paroisse Grant.

Le grand jury de la cour de circuit des Etats-Unis avait décrété la mise en accusation de M. Alfred Lewis, un planteur de la malheureuse paroisse Grant si cruellement éprouvée, un député-marshal des Etats-Unis l'a arrêté samedi, pendant que vraisemblement il faisait à la Nouvelle-Orléans et l'a jeté dans la prison où cet homme est déjà enfermé sous de ceux qui ont participé à la crise sanglante que les radicaux persistent à appeler le "Massacre de Colfax." Lors de l'expédition de l'armée dans la paroisse Grant, les métropolitains commandés par le colonel et le député-marshal des Etats-Unis Dickinson, n'avaient pas jugé à propos d'inquiéter M. Lewis.

On a donc lieu de s'étonner que ce citoyen soit appréhendé au corps à son arrivée à la Nouvelle-Orléans et traité comme un criminel.

Son emprisonnement ne sera pas de longue durée, cependant, car l'affaire de Colfax sera portée bientôt devant la cour de circuit des Etats-Unis, et nous avons lieu de croire que M. Lewis et ses compagnons d'infortune seront honorablement acquittés.

Le mal qu'on leur a fait est bien assez grand déjà, et ce sera une faible réparation que de leur rendre la liberté, après les avoir détenus injustement pendant plus de trois mois dans une prison malsaine.

Arrestation à bonne dépense; dommages-intérêts.

Nous avons parlé dans notre dernier numéro du vol qui avait été commis à Alger. Il y a trois jours, chez M. L. Meunier, demeurant rue Bouny, près Delaporte.

Dépuis lors, les agents de la police secrète se sont mis en campagne, et hier on leur a mis la main sur les coupables, qui se trouvent être trois femmes, répondant aux noms de Lena, de Sallie Moore et de Mary François. Les voleuses ont été conduites au poste où on a trouvé une partie des sous leurs vêtements.

Adolphe Wilhem est nanteur de jambon, mais, dans ces temps de crise, il n'a pas d'argent pour en acheter. Il s'est donc décidé à prendre ce qu'il ne pouvait se procurer autrement. Samedi, il s'est glissé dans le salon de bière de M. Kroll, situé Passage de la Bourse, près Douane.

Ajoutons qu'un jambon sur une table, il s'en est emparé et a pris la poudre d'escampette avec; mais, un vigilant métropolitain, qui se trouvait non loin de là, l'a conduit qu'violon.

Un personnage porteur du nom de Bill Davis, s'est comporté, dimanche soir, de façon à attirer sur lui l'attention de la police.

Se faufilant sans bruit auprès d'un certain Morgan Washington, qui dormait du sommeil le plus innocent dans l'embrasure d'une porte, il a enlevé trois pièces et vingt-cinq sous de sa poche et lui a pris son chapeau pardessus le marché.

Morgan Washington se sentant palper un tout sans a fini par se réveiller, et, familiant dans ses poches et les trouvant vides, il a deviné qu'on l'avait volé.

Bill Davis, cependant, furieux de se voir découvert et soupçonné d'avoir pris ce qu'il ne trouvait plus d'argent sur la personne de sa victime, a pris aussitôt une attitude agressive et a menacé Washington de le rosser de coups s'il osait protester contre la violence qui lui était faite. Celui-ci, heureusement, s'est souvenu dans cette impasse qu'il avait une fort belle voix et s'en est servi pour appeler au secours.... Un métropolitain est arrivé au galop, et, voilà comment il se fait que Bill Davis loge à la "calabouse."

Incendie.

Hier soir, vers neuf heures, le feu s'est manifesté dans la maison en bois, à deux étages, sise au No 690 de la rue des Magasins, appartenant à Mlle Julia Green et habitée par le docteur F. Nickison.

Les dégâts sont évalués à $250 et sont couverts par une assurance. Il est évident que ce feu a été l'œuvre d'un incendiaire, car il s'est déclaré à la fois dans trois endroits différents et on a trouvé dans une chambre du second étage un arrosoir plein d'huile de pétrole, sur lequel on a versé de la poudre lisible montagne de papier et de vieux livres.

L'alarme a été donnée par la boîte portant le No 35.

TEMPERATURE. — 22 décembre 1873.
Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrades
6 A. M.	60	15
12 M.	68	20
3 P. M.	72	22
6 P. M.	57	13

On désire le connaître.

Si une personne quelconque, après avoir fidèlement suivi le traitement que recommande le propriétaire du remède du Dr. Sage contre le catarrhe—"Dr. Sage's Catarrh Remedy"—et n'a pas été radicalement guérie, le propriétaire, le Dr. R. V. Pierce, désire la connaître. Si elle lui écrit, (Adresse, World's Dispensary, Buffalo, N. Y.) elle trouvera une réponse qui lui fera plaisir et lui sera avantageuse, car le docteur offre *sérieusement* une récompense de $500 pour un cas où son spécifique ne guérirait pas. Il ne peut avoir la certitude qu'il est à même de payer cette somme. Le traitement dont il est question et que recommande le Dr. Pierce, consiste à nettoyer le fluide et de l'appliquer à toutes les parties affectées. Les ulcères d'où découle la matière. Il faut également avoir recours, outre ce remède, à un purgatif approprié, tel que "Golden Medical Discovery," du Dr. Pierce, remède sans lequel le succès est rare, car ce mal résiste sur la constitution. Le traitement n'a rien de désagréable; il a l'avantage de ne jamais changer le mal aux autres, et il y aurait danger si l'on employait le tabac en poudre, fort et irritant, ou des solutions de composées.

Simple fait.

Frankfort, Mich., 13 septembre 1873.

J'avais, il y a un an, un mauvais rhume pouvant du catarrhe qui était descendu dans mes reins. J'employai beaucoup de remèdes, mais je ne me trouvai bien qu'après avoir pris votre "Golden Medical Discovery" et le remède du Dr. Sage contre le catarrhe. Au bout de trois mois, je fus guéri. Je vous en suis reconnaissant.

25 déc—6fVC AMOS FISHER.

☞ Il y a économie à employer le pendre à lavais de Dunham. Pour la pureté et la force, elle n'a pas d'égale.

SERVICE FUNÈBRE.

Une messe sera célébrée MERCREDI prochain, à sept heures moins un quart, à l'église Ste Anne, pour le repos de l'âme de feu ELYSÉE BILLIEUX. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'y assister.

1f De la part de la famille.

GRAND'MESSE.

MARDI, 23 décembre, à 9 heures A. M., une grand'messe sera chantée à l'Eglise de la Mission (Casernes), pour le repos de l'âme de BERNARD LAUGA, décédé à Mesnin (Département des Basses-Pyrénées) France, il y a un an. Ses amis, connaissances et connaissances sont invités à y assister.

De la part de ses enfants.

ENTREPOT DE TAPIS.
No. 17 de la rue de Chartres.
A. BROUSSEAU, Importateur,
Offre, en Gros et en Détail,
TAPIS—sans pareil, anglais et américains.
VOITES CIRÉES—Blanches, de table et de cuisine. — NATTES — sortes et Italiennes blanches, à carreaux et fantaisies.
STORES, Cerises, &c., qu'ils offrent à très bas prix.
16 sept—3mPF

En débarquement
du navire "Simete", de Marseille, et du steamer "Louisiana", de Bordeaux.

100 barriques VIN de Bandol, Cassis.
250 quarts PORTO et SHERRY, F. Vallette.
50 paniers HUILE d'olives, Flagnol.
170 caisses MUSCAT de Frontignan, Nolly Prat.
100 do BAU DE FLEURS D'ORANGER Versteil.
10 bouteilles CASSIS de Dijon.
25 caisses CARDIS du Mont d'Or, Nolly Prat.
2000 douzaines AULX.
2 tonneaux PIQUES macaques.
200 do SARDINES.
50 do PRUNES à l'ail, Pitou-Nortielle.
100 do ANCHOIS à l'ail, do-Tou do
100 do CERISES do do
50 do PETITS POIS et CHAMPIGNONS, A vendre par
U. MARINONI,
68, rue Decatur (entrepôts Vieille Levée).
20 déc—6fPF

Demande d'emploi.

UNE FRANÇAISE parlant d'une excellente santé et pouvant nourrir de bonnes recommandations, désire un placer comme nourrice dans une famille, ou vide ou en la compagnie. Pour les conditions, s'adresser rue Royale, No 114.
20 déc—3f

Avis financiers aux Capitalistes.—Les personnes qui ont des fonds à prêter sur hypothèques URBAINES, agricoles, industrielles, ou sur Livraison de Sucre Brut, sont priées de se présenter au bureau de Mr. Bayol, qui est chargé de placer les fonds ci-dessus, rue Jackson, 1 Faubourg Bayol général et prêteur de fonds.
21 déc—3f GILAS WERRE, Agent.
No 65 de la rue Carondelet.

AVIS.—Le soussigné informe SAMOIA, capitaine du Bélize, vénant de Bamkomby, de Mayo, de Kingston et de la Havane, qu'il a un passager à bord qui a [illegible] LOUIS DUMAS, [illegible] Rue Dauphine.
21 déc—3f

Les personnes qui ont reçu de faire leurs [illegible] de Dublin [illegible] de Dublin, de Paris, de Bordeaux, de Marseille, de Lyon, de Bruxelles, de Londres, de Liverpool, de Glasgow, de Belfast, de Cork, de Limerick, de Waterford, de Cork, de Belfast, de Londonderry, de Dublin, de Cork, de Belfast, de Londonderry, de Dublin, de Cork, de Belfast, de Londonderry, de Dublin